



AVIS PUBLIC

REPORT DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2025 À UNE DATE ULTÉRIEURE

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, avis public est, par les présentes, donnée aux contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec :

Que le rapport financier du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 ne seront pas déposés à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 juillet 2026 comme prévu, mais à une date ultérieure qui sera communiquée aux citoyens par un nouvel avis public publié en temps et lieu.

DONNÉ ce 16^e jour du mois de juillet 2026 à Venise-en-Québec

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, Directrice générale de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rapport financier pour l'exercice de l'année 2025.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Magali Filocco, Directrice générale de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le report du dépôt du rapport financier de l'exercice 2025 à une date ultérieure, sur le site Internet de la Municipalité et sur les deux tableaux d'affichage (mairie et centre culturel).

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière
16 juillet 2026